

M. Jamieson: . . . je le ferais volontiers.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que cette affaire soit maintenant tirée au clair, bien qu'à mon avis la Chambre n'acceptera pas de faire porter tout le blâme de cet incident sur M. Tierney. Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures compte-t-il annoncer le remplacement de l'ambassadeur Warren? Est-ce pour bientôt? Nous aimerions aussi savoir si son remplaçant sera un diplomate de carrière ou s'il sera nommé comme on l'a fait dans le cas de Londres, Paris et Bruxelles.

M. Jamieson: Encore une fois, monsieur l'Orateur, je puis dire sans réserve qu'il n'a tout simplement pas été question de son remplacement car il n'était pas question et il n'est toujours pas question que l'ambassadeur Warren quitte son poste immédiatement, comme le font croire certains articles de journaux, je crois, ou quoi que ce soit de ce genre. Ce qui est sûr, c'est que le mandat de l'ambassadeur Warren n'expire pas avant juin. Je pense ne pas me tromper en parlant de juin, et certainement du milieu de l'année. On n'a pas encore songé à son remplacement. Je ne puis donc répondre à la deuxième partie de la question puisque je n'en ai pas encore discuté avec personne.

M. Clark: Le ministre a déjà dit qu'il était au courant de l'affaire depuis le mois d'octobre. La nouvelle n'a pas eu le même effet de surprise chez lui que chez les Canadiens en général. On a sûrement dû aborder la question du remplaçant dans cet intervalle de trois ou quatre mois. Comme la chose est maintenant connue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire s'il a l'intention de faire bientôt une déclaration concernant la personne qui sera appelée à remplacer l'ambassadeur Warren et quand il compte le faire?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser encore une fois que cette question n'a pas encore été envisagée même si je suis au courant de cela depuis le mois d'octobre. Les députés d'en face qui connaissent bien la Fonction publique savent que chaque année nous procédons à l'étude des mutations et des nominations d'ambassadeurs, laquelle aura lieu incessamment, en février ou en mars. Cela comporte un très grand nombre de mutations. C'est à ce moment-là que cette question est normalement abordée, ce qui se fera sous peu. C'est la raison pour laquelle je ne peux répondre à la question du député. Quant à la deuxième partie de la question, je regrette, mais je ne m'en souviens pas exactement.

M. Fairweather: Il veut savoir si c'est vous qui serez le nouvel ambassadeur.

M. Jamieson: Je n'ai pas de nomination à faire pour le moment, mais je connais certains députés d'en face qui ne s'opposeraient pas à être pressentis.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA NOMINATION POSSIBLE D'UN DIPLOMATE DE CARRIÈRE COMME SUCCESSEUR À M. WARREN À WASHINGTON

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cette observation plutôt désinvolte du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pose la question de savoir si le gouvernement songe à nommer à ce poste un diplomate de carrière ou un personnage d'un autre milieu. Le ministre peut-il dire si on se propose de nommer un diplomate de carrière pour remplacer M. l'ambassadeur Warren à Washington?

• (1420)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, sans nullement vouloir être évasif, le député sait que je suis d'avis, comme les députés des deux côtés de la Chambre, qu'il est opportun parfois de désigner quelqu'un qui n'est pas diplomate de carrière, mais en l'occurrence, nous n'avons absolument pas encore envisagé qui sera le prochain ambassadeur du Canada à Washington. Je peux l'assurer à tous les députés.

* * *

LA SANTÉ

L'ABSENCE DE NORMES ACCEPTABLES TOUCHANT LA POLLUTION DE L'AIR PAR L'ARSENIC—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourquoi, deux ans après avoir reçu une lettre du chef de la section du contrôle de la pollution atmosphérique du service de protection de l'environnement dans le Nord-Ouest avertissant son collègue de Yellowknife des réductions radicales de la quantité d'arsenic autorisée sur les lieux de travail, et un an après une requête du directeur du Bureau des dangers des produits chimiques au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social réclamant du ministère de l'Environnement des mesures pour diminuer les émissions d'arsenic dans l'atmosphère à cause des dangers manifestes d'empoisonnement, son ministère n'a pas encore établi de normes acceptables concernant les niveaux d'arsenic dans l'atmosphère?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour une excellente raison, monsieur le président, c'est que ce n'est pas mon ministère qui établit les normes.

[Traduction]

M. Broadbent: En l'absence de l'autre ministre compétent en la matière, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les fonctionnaires de son ministère joueront assurément un grand rôle dans l'établissement de ces normes. Or, l'avertissement auquel j'ai fait allusion a été fait il y a plus d'un an, et il venait d'un haut fonctionnaire de son ministère. Pourquoi le ministre, en tant que responsable au niveau national des normes de santé au Canada, n'a-t-il rien fait à ce sujet?